

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 223-2014
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2014.RRGR.1141

Déposée le: 17.11.2014

Motion de groupe: Oui
Motion de commission: Non
Déposée par: PS-JS-PSA (Lüthi, Burgdorf) (porte-parole)

PS-JS-PSA (Müller, Langenthal)
PS-JS-PSA (Siegenthaler, Thun)

Cosignataires: 22

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Oui 20.11.2014

N° d'ACE: du
Direction: Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:

Donner de la cohérence à la politique sociale

Le Conseil-exécutif est chargé, dans le cadre de la prochaine révision de la loi sur l'aide sociale, de présenter des moyens de mettre en œuvre les mesures prioritaires du rapport social dont le Grand Conseil a pris connaissance en 2013.

Développement :

Ces dernières années, les trains de mesures d'économie se sont succédé pour résorber le déficit structurel du canton. Ces mesures ont touché de plein fouet la santé et le social avec un volume d'économies global de plus de 200 millions de francs par an. Etant donné que la prochaine révision de la loi sur l'aide sociale doit mettre en œuvre de nouvelles mesures d'économie décidées par le Grand Conseil (motion 260/2012 : Réduction des coûts de l'aide sociale), il faut inscrire le projet dans un contexte socio-politique global : cela passe notamment par l'étude, en plus des éventuelles coupes demandées par la motion, de mesures permettant d'éviter les situations de

pauvreté – et ainsi la perception de prestations sociales à court ou à long terme. Il faut donc inclure dans le projet de révision partielle de la loi sur l'aide sociale l'étude des mesures prioritaires du rapport social qui poursuivent cet objectif préventif (p. ex. harmonisation du système des bourses et de l'aide sociale ou étoffement des prestations de soutien dans des situations problématiques particulières). Le fait que les mesures du rapport social aient non seulement été adoptées par le Conseil-exécutif mais aussi que le Grand Conseil en ait pris connaissance à une très large majorité (112 voix) donne toute leur légitimité à ces mesures.

Motivation de l'urgence :

Les travaux de révision de la loi sur l'aide sociale ont déjà commencé.